

Opportunité unique pour la justice et la dignité

Les défis à relever par la justice transitionnelle – vérité, mémoire, responsabilité, indemnisations et réforme institutionnelle – sont des éléments-clés du processus de transition.

David Tolbert

Les sociétés du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord sont les témoins d'événements sismiques, contre l'érosion et l'effondrement de vastes régimes dictatoriaux, après la vague de clameur populaire de milliers de personnes réclamant dignité et justice. Les défis à relever par la justice transitionnelle – responsabilité, vérité, mémoire, réforme institutionnelle et indemnisations pour les victimes – représentent un élément-clé de ce processus. Ils sont à la fois fortement liés entre eux et à d'autres éléments de la transition tels que la sécurité, le développement et la démocratie.

L'immolation de Mohammed Bouazizi est considérée comme le détonateur du *Printemps arabe*. Depuis cet historique 17 décembre 2010 à Sidi Bouzid, nous avons assisté à la chute de Zine el Abidine ben Ali et aux élections libres en Tunisie, première étape fondamentale de la transition vers une société stable et démocratique. Le nouveau gouvernement reçoit en difficile héritage les abus et la corruption du régime de Ben Ali, et doit s'orienter vers le changement transcendantal en État de droit exigé par les centaines de milliers d'acteurs de cette victoire.

La mèche révolutionnaire s'est rapidement propagée de la Tunisie à l'Égypte, où la place Tahrir du Caire est devenue le symbole mondial de la lutte pour la dignité, et où la révolution a obtenu une chose jusqu'alors inimaginable : expulser Hosni Moubarak et ses collaborateurs du pouvoir. Celui-ci et plusieurs membres de son régime accusés de corruption et de violence pendant les mois de janvier et février contre les manifestants ont été jugés.

Pourtant, au cours des mois qui ont suivi la chute de Moubarak, les militaires qui sont intervenus, soi-disant pour diriger le pays jusqu'à une nouvelle Constitution et des élections libres, ont entamé une campagne de répression contre les activistes des droits de l'homme. Beaucoup des triomphes initiaux ont fait marche arrière, à tel point que certains des plus grands leaders révolutionnaires se réfèrent aux événements passés comme « le rêve de février de la démocratie ». Nous avons été témoins de scènes qui rappellent celles de la lutte contre Moubarak, dans lesquelles les manifestants dé-

sarmés ont été assassinés par les balles et véhicules blindés de l'armée.

Quoi qu'il en soit, les changements continus peuvent ouvrir la porte à un nouveau gouvernement et à une véritable réforme. Il est important d'aborder les abus commis par le passé, non seulement pour l'Égypte, mais encore pour d'autres pays alentour, compte tenu de leur importance dans la région. La pierre angulaire de cette transition serait un règlement de comptes avec le passé, y compris la vérité sur les abus des droits de l'homme, la compensation des victimes, la responsabilité des bourreaux et la réforme institutionnelle.

En Libye, Mouammar Kadhafi, après 42 ans de régime dictatorial, a été assassiné par son peuple après un soulèvement et plusieurs mois de conflit. Sa mort est une perte d'opportunité pour la Libye, car le jugement de ses crimes par un tribunal de justice aurait conduit à un important face-à-face avec le passé. Néanmoins, la justice transitionnelle sera fondamentale pour la réussite de la reconstruction de la société fracturée de ce pays, aujourd'hui profondément marqué non seulement par l'héritage du régime kadhafiste, mais encore par le sanglant conflit des derniers mois, qui s'est soldé par des dénonciations d'assassinats et de tortures par les deux camps.

En Syrie, plus de 3 500 personnes ont été tuées pendant la brutale répression de Bachar al Assad en réponse aux manifestations qui réclamaient justice et démocratie. Les chiffres s'élèvent à plus de 15 000 blessés et 30 000 détenus, et les affrontements ont peu à peu pris des allures de guerre civile. Les revendications de démission et de jugement d'Assad prennent de l'ampleur, aussi bien en Syrie qu'à l'échelon international.

Malheureusement, l'échec du jugement des abus commis par le régime de Hafez, le père de Bachar, qui laissa quelque 15 000 disparus en Syrie et plus de 30 000 morts lors du massacre de Hama en 1982, est aujourd'hui l'une des causes d'un nouveau cycle de violence et de répression.

Au Yémen, les manifestations réclamant le départ de Saleh et la réforme démocratique n'ont montré aucun signe de faiblesse. Dans un pays secoué par les protes-

tations et les affrontements entre l'appareil de sécurité de Saleh et les groupes tribaux, les civils sont victimes de la violence de la police et de l'armée, les hôpitaux sont transformés en installations militaires, le manque d'électricité, de combustible et de gaz sont à l'ordre du jour et les approvisionnements de produits élémentaires n'arrivent plus. Des centaines de Yéménites sont emprisonnés et souvent détenus et torturés dans les dépendances des institutions de l'État.

Il existe des raisons fondées de croire que les actions d'Assad et de Saleh justifieraient qu'on les accuse pour crimes contre leurs propres peuples. Le fait d'avoir promis à Saleh l'immunité judiciaire dans l'accord qui garantissait son abandon du pouvoir ne devrait pas le protéger d'éventuelles accusations de délits graves.

À Bahreïn, le contrôle de l'information par le gouvernement empêche le grand public de savoir que des manifestations se produisent, et que des droits y sont bafoués. La Commission d'enquête indépendante de Bahreïn nommée par le roi El Khalifa et dirigée par l'éminent chercheur Cherif Bassiuni a rassemblé des preuves sur l'arrestation illégale, l'utilisation excessive et indiscriminée de la force, les coups de filet nocturnes organisés pour « semer la peur », les balayages de manifestants au travail, les sévices sexuels, les menaces de viols, les actes de violence, l'utilisation de décharges électriques pour obtenir des aveux et la destruction de sanctuaires religieux le tout « prenant des allures de punition collective ». La Commission décrit avec force de détails la « torture systématique » des manifestants. Le dirigeant s'est engagé à prendre des mesures et donner suite aux conclusions du rapport, mais reste à voir s'il le fera effectivement. Les procès des activistes et manifestants se sont caractérisés par de graves infractions des droits des accusés, utilisées comme méthode d'oppression et d'intimidation.

La justice transitionnelle est un élément fondamental de la transition souhaitée pour les pays de la région. Dans un tel contexte, cet article tente d'analyser certains des défis de la Libye et de l'Égypte, qui peuvent avoir prochainement une importance significative pour le reste de la région ainsi que pour d'autres pays.

Libye : le défi de construire une société juste

Le grand débat auquel participent les nouvelles autorités libyennes concerne l'ordre des priorités dans la construction d'une nouvelle société. Tout en comprenant les différents intérêts et la mise en œuvre de programmes monothématiques entraînant la séparation et l'approche séquentielle des problèmes de la sécurité, de la justice et du développement, il faut que les Libyens résistent aux pressions qui les conduiraient à adopter des solutions ad hoc, et s'efforcent pour atteindre leur objectif final : créer une nouvelle société plus juste. À partir de l'expérience des changements dans le Berlin de 1989 jusqu'à nos jours, le gouvernement de transition

et la société civile devraient être en mesure de savoir que la justice est cruciale pour l'avenir de leur pays et qu'elle est inéluctablement liée à la stabilité, à la sécurité et au développement.

Dans cette nouvelle étape, une affaire possède une importance capitale : la création d'institutions capables de rendre justice et de protéger les droits de l'homme de tous les citoyens. Un État de droit et des institutions impartiales, justes et efficaces, seront indispensables pour vaincre les divisions internes et garantir une transition satisfaisante.

La mort de Kadhafi met fin au dilemme de savoir s'il serait jugé par la Cour pénale internationale ou par un tribunal libyen. Le jugement de son fils, Saif al Islam, et de l'ancien chef des services secrets, Abdullah al Sannoussi, pour les crimes commis contre les manifestants dans les premiers jours du soulèvement sera saisi par la CPI, mais il y a des démarches pour qu'ils soient jugés en Libye. Il est de toute façon évident que cette affaire sera insuffisante en soi pour donner au pays la justice globale dont il a besoin.

Le peuple libyen doit trouver la vérité qui se cache derrière les abus soufferts ces 42 dernières années, et cela ne peut se produire que si les responsables sont jugés dans le cadre de procès justes et impartiaux. Les Libyens ont le droit de connaître la vérité sur la torture, les disparitions forcées et les assassinats qui se sont produits sous le régime de Kadhafi, et qui vont de la sanglante répression du mois de mars 2011 au massacre de la prison d'Abou Salim en 1996, et bien plus encore. Les dénonciations de mauvais traitements et d'assassinats de prisonniers par les forces anti-Kadhafi au cours des mois qu'a duré le conflit devront également faire l'objet d'une enquête.

Le régime de Kadhafi a garanti l'institutionnalisation des mauvaises pratiques de la magistrature, et au cours de la dernière année, ce qui restait du système légal s'était de fait totalement effondré. En ce sens, la priorité de l'autorité transitionnelle devrait être de donner au pouvoir judiciaire les facultés nécessaires, ainsi que de réaliser une vaste réforme du système judiciaire.

Toutefois, la soif de justice et de vérité du peuple libyen ne s'éteindra pas en jugeant un nombre limité d'auteurs matériels dont la culpabilité est démontrée. Il sera nécessaire de disposer d'une plate-forme où les victimes pourront raconter leur histoire, de déployer tous les efforts pour identifier les causes des abus, et d'accéder aux archives de l'ancien régime. Un mécanisme devra en outre compléter les faits révélés dans les procès, à l'échelon national et international, en prévoyant un moyen pour que les victimes puissent être indemnisées, aussi bien d'un point de vue matériel que symbolique, pour leur souffrance.

Les initiatives visant à révéler la vérité, par exemple à travers des commissions de vérité, aideront à créer un registre historique exhaustif servant à éviter tout révisionnisme et permettant d'instruire la nouvelle géné-

ration libyenne sur son passé afin qu'il ne se reproduise plus jamais.

Rien de tout cela ne sera possible sans la création d'institutions fortes et indépendantes de toute influence politique, des forces de sécurité et notamment du pouvoir judiciaire. La reconstruction institutionnelle après plus de 40 ans de dictature, d'abus de pouvoir et de corruption constitue un grand défi, et la population libyenne doit considérer la meilleure façon d'utiliser l'aide extérieure pour le relever. En ce sens, les Libyens peuvent apprendre des expériences d'autres pays pour mettre en œuvre les réformes des institutions et pour décider du type d'assistance internationale à accepter. Par exemple, les pays de l'ancienne Yougoslavie servent de référence en tant que sociétés qui, après des périodes de dictatures ou de conflits, ont appliqué des réformes des institutions finalement infructueuses ou peu satisfaisantes.

Les Libyens et ceux qui leur offrent leur soutien doivent comprendre que l'investissement dans le domaine de la justice sera aussi rentable à long terme que la construction de routes, d'immeubles ou de raffineries à court terme. Les mois de durs affrontements et les années de tyrannie de Kadhafi pèsent encore lourd dans la balance. Pour garantir la récupération, la population libyenne, qui regroupe toutes les tribus et tous les clans, de Benghazi à Syrte, de Misrata à Brega, doit rester unie dans la conviction que la spirale de violence et de répression appartient définitivement au passé.

Les dernières recherches sur la prévention des conflits, la récupération et le développement indiquent que la sécurité, la justice et l'économie sont des aspects fortement liés. S'ils sont abordés de façon séparée, le plus probable est que les solutions échouent.

L'Égypte et l'ombre démesurée de Moubarak

La promesse d'un nouvel ordre social en Égypte a subi de durs revers à la suite des actions des militaires qui sont restés au pouvoir après l'expulsion de Moubarak et de sa bande. Bien qu'il soit jugé pour la violence de sa répression en janvier, pour l'instant, Moubarak ne fait l'objet d'aucune enquête pour les abus perpétrés contre les droits de l'homme pendant l'ensemble de son mandat. D'autre part, les militaires actuellement au pouvoir ont abandonné leurs promesses de conduire le pays vers un État de droit basé sur la démocratie et les droits de l'homme.

Depuis le soulèvement du peuple au mois de janvier, plus de 12 000 civils ont été jugés par des tribunaux militaires avec des procédures peu crédibles et sans garanties pour les accusés. Les tribunaux militaires persé-



Photos des victimes du conflit libyen. Benghazi / CORBIS

cutent les activistes en masse. Souvent, ils sont jugés en groupe, dans des procès qui ne durent pas plus de 20 à 40 minutes. Hormis la création d'un système judiciaire parallèle qui enfreint le droit naturel à une défense juste, ces pratiques sont en pleine contradiction avec les obligations de l'Égypte vis-à-vis de la loi internationale.

Malgré une certaine indépendance du système judiciaire, elle était seulement relative. Il est évident qu'il n'existe aucune véritable tentative ni volonté politique, pour la junte militaire actuelle, de mettre les véritables coupables de la violence derrière les barreaux.

Ni Moubarak ni aucun des membres de son gouvernement n'ont été accusés de crimes en dehors de la période des protestations, du 25 janvier au 8 février. Aucune des disparitions, pas plus que les atteintes à la Constitution ou aux droits de l'homme dénoncées, n'a fait l'objet de poursuites, exception faite de quelques cas de corruption. Les Nations unies, mais aussi les organisations locales et internationales des droits de l'homme, ont rapporté des cas d'atteinte aux droits de l'homme en Égypte, même dans le contexte de lutte contre le terrorisme allant de la torture et des assassinats hors justice jusqu'aux arrestations arbitraires de longue durée et aux disparitions forcées. Beaucoup pensent que les militaires font tout cela pour faire croire que la cause fondamentale de la révolution a été la corruption. Les droits de l'homme, les affaires politiques ou juridiques, ne reçoivent pas, cependant, aucune attention.

Bien que Moubarak ait comparu dans la salle, les doutes sur sa capacité à participer au procès ont été nombreux. Il est clairement inhabituel de voir juger une

personne alitée ; la santé d'un accusé doit en principe être suffisante pour pouvoir comparaître en justice. Avec le public mettant en doute la légitimité du tribunal jugeant Moubarak, son apparition au procès répondrait davantage à une réaction politique face aux événements de janvier et février qu'à un procès sérieux.

Les organisations des droits de l'homme, les juges et membres des familles des victimes ont exprimé leurs doutes quant à la véracité des enquêtes menées par le procureur général. Les facteurs de doutes sont nombreux, le plus clair étant que c'est Moubarak qui avait lui-même désigné le procureur avant d'abandonner le pouvoir. Sous son mandat, le bureau du procureur était déjà critiqué publiquement, car considéré comme un outil exclusivement destiné à faire taire l'opposition. Les activistes des droits de l'homme pensent qu'il était complice de la politique d'impunité.

Après la répression militaire contre les manifestants de Tahrir et Maspero, qui s'est soldée par des dizaines de morts et des centaines de blessés, il est évident que la véritable voie de la démocratie en Égypte ne s'ouvrira pas en l'absence de réformes des institutions, notamment policière et militaire. De nouveaux mécanismes de sécurité abusifs, qui n'existaient pas sous le régime précédent, sont apparus. Personne ne s'est encore fait responsable des atrocités passées, et il reste à adopter des mesures indispensables à la réforme des mécanismes de formation ayant généré la culture de la violence dans le secteur de la sécurité.

La première chose à faire pour une véritable réforme serait la reconnaissance officielle du rôle joué par l'appareil de sécurité pendant la dictature et la révolution. Les forces de sécurité en Égypte, à l'instar de nombreux autres pays, n'ont jamais appris à exercer leurs fonctions dans le respect des droits de l'homme. De fait, leur rôle impliquait tout justement le contraire.

Le nombre limité de recherches sur Moubarak et ses ministres est dû au persistant abus de pouvoir de la police. Les organisations des droits de l'homme ont découvert de nombreux cas de témoins et de parents de victimes ayant souffert la pression de policiers accusés de tuer des manifestants pour les forcer à se rétracter sur leurs accusations ou les empêcher de dénoncer.

Presque en toute certitude, le nouveau gouvernement sera soumis à la pression populaire de la vengeance politique, qui insistera pour que les juges accélèrent les procédures. Une exigence compréhensible compte tenu de la gravité des crimes commis, du manque de transparence dans l'établissement de stratégies de persécution et de nombreux obstacles rencontrés par les victimes. Toutefois, les désirs d'accélérer ces procès ne tiennent pas compte des garanties déjà octroyées à la défense ni de la nature complexe des enquêtes menées sur des crimes économiques et politiques d'une telle ampleur. Il est difficile d'imaginer la mise en œuvre d'une enquête professionnelle et méthodique des abus commis dans de telles circonstances.

Malgré tout, le système judiciaire devrait pouvoir réaliser sa tâche de façon suffisamment posée pour garantir un processus juste, sans vengeance. La justice et l'État de droit ont été, au bout du compte, les inspirateurs de la révolution. Si les Égyptiens veulent rompre avec leur passé, il leur faudra construire un système judiciaire reposant sur l'équité et la justice. Plus encore, les procès constitueront un document historique de la période de transition. Si les procédures s'ajustent aux paramètres internationaux, ce sera au profit des générations présentes et futures.

La justice égyptienne n'est pas habituée à la communication avec le public et les médias. Les tentatives pour fournir les détails et les méthodes utilisées créeront des rumeurs sur les enquêtes et les procès. Malgré les progrès récents du Conseil général du pouvoir judiciaire pour rendre les procès publics et assurer la participation des victimes, des ajustements restent à réaliser pour renforcer la confiance de la population.

Le procès de Moubarak ne doit pas faire partie d'une stratégie visant à réparer les crimes du régime précédent. La plupart des réformes que le gouvernement en transition a mises en marche répondaient à la pression publique, et non à une stratégie claire vis-à-vis des défis de la transition.

Rendre justice et rendre compte ont été les liens d'union d'autres sociétés marquées par les conflits et l'autoritarisme. Ça n'est bien entendu pas la panacée de tous les problèmes sociaux, mais cela peut aider à exprimer les revendications et rétablir la confiance dans les institutions de l'État, deux aspects indispensables pour des sociétés plus ouvertes.

Les procès contre les symboles du passé, avec Moubarak à leur tête, peuvent aider à poursuivre dans cette voie. Même ainsi, si le nouveau gouvernement ne garantit pas l'intégrité des procès, la confiance de la population dans le système judiciaire en sera très fragilisée, ce qui pourrait nuire au processus de transition.

Les transitions entre des États de répression et des sociétés pacifistes, stables et basées sur l'État de droit, dans lesquelles la confiance entre les citoyens et l'État est pleinement rétablie, sont longues et difficiles. Après la perpétration de crimes contre les droits de l'homme et un lourd passé, la justice, appliquée avec honnêteté, est un élément crucial pour la réussite d'une transition. Elle est intimement liée à la sécurité, au développement, à la gouvernance et à la stabilité à long terme. Les sociétés du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ont l'occasion historique d'approprier la justice afin de lutter contre un passé de dictatures et d'abus de pouvoir. Les citoyens de l'Égypte, la Tunisie, la Libye, la Syrie, le Yémen, Bahreïn et les autres pays de la région ont haussé la voix et se sont fait entendre clairement. Plus encore, ils ont sacrifié des milliers de vies pour pouvoir obtenir justice et dignité. Ses leaders et la communauté internationale doivent démontrer qu'ils les ont écoutés et qu'ils ont compris leurs revendications, et faire ainsi de la justice le pilier des sociétés sortant de longues décennies d'autoritarisme. ■